



Association : *Digne Seniors Plus*

Adresse : *Chez Mme Françoise Risoli, 2 rue du Chanoine Bondil - 04000 Digne les bains*

Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 Janvier 2024

Les membres de l'association "Digne Seniors Plus" se sont réunis en assemblée générale le 16 janvier 2023 à 14h, *salle Perchot à Digne-les-bains*.

Le président a accueilli les participants et a rappelé l'importance de l'Assemblée générale dans la vie du club. Il a remercié les adhérents qui sont venus en très grand nombre, le record de présence étant même pulvérisé. Il y voit une reconnaissance du travail effectué tout au long de l'année par les bénévoles du club. Le Président a souhaité la bienvenue aux nombreux nouveaux adhérents en souhaitant qu'ils s'y trouvent bien et y restent longtemps !

Il a eu une pensée particulière pour les adhérents qui ont des problèmes de santé importants, et ils sont malheureusement assez nombreux en ce moment, et une pensée toute spéciale pour Jean-Pierre qui nous a quitté cette année. Il a présenté l'organisation générale de l'après-midi.

Il a remercié la ville de Digne les bains pour son importante action envers les associations et il s'est félicité de la présence à cette AG de 2 représentants de la Ville de Digne les bains qu'il a présenté :

Monsieur Damien MOULARD, Adjoint au Maire, délégué aux sports, à la proximité, qualité de vie et propreté, ainsi que **Madame Corinne ARBOUX-TROMEL**, Conseillère municipale vie associative.

Le décompte des membres présents (à jour de cotisation) a été établi à 128 personnes; par ailleurs il y a 66 pouvoirs valides (total: 194)

A ce jour le nombre de membres de l'association est de 272 personnes. Le quorum est donc de 136 voix (minimum)

Conformément aux statuts, plus de la moitié des membres à jour de cotisation étant présents ou représentés, le président a déclaré ouverte et apte à délibérer l'assemblée générale ordinaire à 14h20.

L'assemblée est présidée par Patrice Marckt en qualité de président de l'association. Mme Solange Marckt en est nommée secrétaire. Myriam Jaume, Chantal Grandjean et Muriel Isoldi sont scrutatrices.

Le président a déposé sur le bureau de l'assemblée tous les documents s'y rapportant, y compris tous les documents comptables.

Rapport moral et d'activité du Président

Le président a ensuite présenté le **rapport moral** en diaporama, en distinguant le bilan de l'année écoulée (2023) et les perspectives pour l'année 2024. Ce rapport est présenté en version texte en **annexe 1** du présent procès-verbal.

Dans le rapport moral, il y a eu la présentation de l'ensemble des activités et des animateurs de l'association. A l'issue du rapport moral, les animateurs ont été invités à se présenter et à apporter quelques précisions sur l'activité encadrée. Le Président les a remerciés chaleureusement, au nom de tous, car ils sont le socle de notre club, son essence même, puisque c'est leur dévouement qui le fait vivre au quotidien.

Les perspectives pour 2024 ont aussi été présentées.

Le Président a ensuite expliqué que le Comité Directeur du club ayant été élu en janvier 2022 pour un mandat de 3 années, celui-ci arrivera à échéance en janvier 2025 ; il y aura donc lieu à la prochaine AG du club de procéder à de nouvelles élections du Comité directeur et du Bureau. Il a annoncé que les membres du bureau actuel, Solange la secrétaire, Annie la trésorière et Patrice le président, ne souhaitent pas se représenter à cette échéance ; il conviendra donc en temps voulu de susciter des candidatures pour effectuer ce renouvellement du Comité directeur et du Bureau. Chacun a pu ensuite s'exprimer sur cet important sujet ; il conviendra de trouver les solutions pour que le club puisse perdurer. Le bureau actuel assurera son rôle jusqu'au terme de son mandat, soit janvier 2025.

Nouvelles de la FFRS

Le Président a expliqué les difficultés que traverse la Fédération Française de la Retraite Sportive à laquelle le club est affilié : des problèmes de gouvernance et des problèmes financiers. La mise en œuvre progressive et laborieuse d'un nouveau système informatique commandée par la Présidente a engagé la FFRS pour 5 ans minimum, avec un coût global qui avoisine 3,5 millions d'euros. Le 17 décembre, en fin d'assemblée générale à Amiens, la Présidente, la Vice-Présidente et le Chef de projet informatique ont présenté leur démission. Les engagements financiers pris par la direction sont pharaoniques et mettent en péril la survie de la FFRS.

Un comité directeur fédéral s'est tenu le 10 janvier pour procéder aux ajustements rendus nécessaires par les démissions des 3 membres du bureau fédéral. De nouvelles élections fédérales auront lieu en novembre 2024.

Rapport financier de la trésorière

Le **rapport financier** de la trésorière a ensuite été exposé en diaporama par le Président en absence de la trésorière retenue ; le contenu du rapport financier proprement dit est décrit en **annexe 2** du présent procès-verbal. Les finances du club sont très satisfaisantes et permettent d'envisager la suite avec sérénité.

Vote des résolutions

- **Résolution 1 : Rapport moral et d'activités du Président**
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- **Résolution 2 : Rapport financier de la Trésorière (année 2023 et prévisionnel 2024)**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Quitus est donné à la Trésorière.

- **Résolution 3 : Montant de la cotisation 2023-2024**

Le Président a rappelé les montants de cotisations actuelles. Il a suggéré que l'inscription aux activités gymniques dispensées par des animatrices externes (Elisabeth et Florine), qui sont rémunérés par le club, se traduise par une participation financière des pratiquants.

Après discussion, un vote a été effectué puisque cette décision revient à l'AG.

solution 1 : on ne fait rien et on laisse telle quelle la tarification actuelle à 55€ pour tous (hors yoga)

solution 2 : on applique une participation de 25€ /an pour les participants aux séances de gymnastique dispensées par une ou deux animatrices extérieures (lundi et/ou mercredi) ; en contrepartie, le tarif de base pour tous de la cotisation est ramené de 55€ à 50€ ;

Le résultat du vote : solution 1 : 23% solution 2 : 77% abstention : 0%

La solution 2 est adoptée.

A savoir (tarifs sans yoga)

- tarif général de base (sans gym payante) : 50€
- tarif avec 1 ou 2 séances de gym payante : 75€

Le tarif de base pour les adhérents déjà inscrits à un club FFRS sera de 35€

- **Résolution 5 : Montant de la cotisation 2023-2024 pour les animateurs :**

Pour la saison 2022-2023, l'AG avait décidé de la gratuité complète pour les animateurs . Pour 2023-2024, au contraire, l'AG, sur demande d'une grande partie des animateurs, le principe de la gratuité n'a pas été retenu.

Pour la prochaine saison, nous devons faire à nouveau un choix : gratuité totale, partielle, tarification normale ?

Après débats, il a été procédé à un vote entre les solutions suivantes :

solution 1 : gratuité pour les animateurs en exercice

solution 2 : tarif normal pour les animateurs

Le résultat du vote : solution 1 : 96% solution 2 : 4%

Décision : Gratuité pour l'inscription des animateurs en exercice pour la saison 2024-2025

A l'issue des questions diverses de l'auditoire, la parole a été donnée aux 2 représentants de la Ville de Digne les bains. Ces 2 personnalités ont pu alors s'exprimer et faire passer des messages très positifs, félicitant notamment le club pour la bonne ambiance qui y règne, pour l'implication des animateurs et dirigeants et pour le dynamisme global du club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h40

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal. Il est signé par le président et la secrétaire de séance.

La secrétaire de séance



Solange MARCKT

Le président



Patrice MARCKT

